

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, CH. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, O. MACIA, T. MORGAND, B. SALESSE, Mmes M-H. HUON, CI. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSEON, B. VIGREUX.

Absents : H. VERON.

Pouvoirs : H. VERON à B. SALESSE

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PALCOWSKI.

Approbation du procès verbal du 24 novembre 2021 :

Le PV du conseil du 24 novembre est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble des élu(e)s.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PERMANENT A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35h.

L'agent nommé à cet emploi sera affecté aux fonctions suivantes : accueil du public, aide à la gestion du secrétariat général, assistance aux élu(e)s, chargé de communication, exécution des tâches administratives à la mairie, vente des produits postaux, encaissement et paiement de mandats et gestion des courriers de l'agence postale communale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de travail*).

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La délibération prendra effet à compter du 01/04/2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Avant le vote du budget prévu le 23 mars l'exécutif territorial peut sur autorisation de l'organe délibérant engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'utiliser les 25% des dépenses d'investissement pour pouvoir payer les factures en cours.

Liste des dépenses concernées :

Chap.	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires des logiciels informatiques	2 765 €
21	2128	Achat de drapeaux	357 €
21	2135	Installation de prises pour guirlandes Rue Rol-Tanguy	1 212 €
21	21538	Viabilisation de 4 terrains Rue Rol-Tanguy	4 145.51 €
204	204172	Travaux d'électricité – enfouissement réseaux Rue Rol-Tanguy	39 767.16 €
23	2313	Note d'honoraire Architecte	912.00 €
23	2313	CSPS	543.78 €
23	2313	Rapport conception	762.82 €
23	2313	Phase études avant-projet sommaire 1 ^{er} acpte	2138.40 €
23	2313	Phase études avant-projet sommaire 2 ^e acpte	2138.40 €
23	2313	Audit énergétique	2520.00 €
23	2313	Diagnostic structure	2520.00 €
		TOTAL	59 782.07 €

TOTAL = 59 782.07 € (inférieur au plafond autorisé de 95 942 €).

Décision : Adopté à l'unanimité.

CREANCE ETEINTE - BOUCHERIE

Monsieur le Maire signale que Mr MEUNIER n'a pas réglé le dernier loyer du logement, le trésor public nous demande d'éteindre la dette du fait de l'irrévocabilité de recouvrer cette dette.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette demande est éteinte et demande aux élu(e)s de prononcer la créance éteinte de M. MEUNIER, ancien boucher de Monteaux pour la somme de 500 €.

Les crédits nécessaires à la créance éteinte seront inscrits au budget 2022 au chapitre et article prévus à cet effet.

Décision : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION ADS - AGGLOPOLYS

Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle convention « autorisation du droit des sols » permet de poursuivre et gérer en commun l'instruction des dossiers de permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, et ce depuis 2017.

Cette nouvelle convention doit être de nouveau signée pour une durée de 5 ans.

Celle-ci définit les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, et fixe les modalités de prise en charge financière de ce service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, dont le projet figure en annexe de la délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- De la réunion à suivre des élu(e)s sur le PLUI, ce dossier fera l'objet d'un Conseil Municipal le 16 février.
- De la naissance de Abel Meeldijk
- Du décès de Mme Jeanine REUILLON et de Mr Jean-Louis LEGER.

Les montants des travaux d'éclairage public rue Rol-Tanguy ont été réévalués à la baisse de 20 000 €, ainsi que de 3 000 € sur la prestation de téléphonie.

- Fait part de remerciement pour les colis et des vœux au conseil municipal :

Mme TETENOIRE

Mr SCHMIDT (résident MARPA)

Mr et Mme PINTO

Mr et Mme RIGAL

Mr GRAPIN

Mr et Mme VALABREGHE

- Des vœux de Mr BOUQUET de la division de route du CD41.
- De Mme Catherine LHERITIER, Vice-présidente du Conseil Départemental.

La commune va verser une participation de 765.73 € pour la scolarisation d'un enfant à l'ULIS de la commune de VEUZAIN.

La commission travaux s'est réunie le 05 janvier 2022 en présence du maître d'œuvre pour faire le point sur le planning des travaux de réhabilitation de l'épicerie, un appel d'offre sera lancé le 07 janvier 2022 pour une fin des consultations prévues le 27 janvier 2022, une commission d'attribution sera réunie fin février pour un début des travaux en mars, et une réception des travaux fin septembre. L'agglopolys a attribué le maximum de la subvention maintien du dernier commerce soit 50 000 €.

Monsieur le Maire :

- Remercie la commission Fêtes et Cérémonie pour l'organisation et la distribution des colis de Noël qui a donné entière satisfaction à nos anciens.
- Remercie le conseil pour la distribution des flyers en fin d'année.
- Remercie la commission communication pour son investissement dans la réalisation du bulletin municipal à venir, et invite les élu(e)s à participer à sa future distribution.

Et pour finir donne la parole aux élu(e)s.

Mme M-H. HUON informe le conseil de la mise en place par le SIVOS du tarif social mettant la cantine à 1€ pour les familles en difficulté.

Au 01/01/2022 le tarif social sera calculé selon les barèmes du quotient familial :

Inférieur à 700 → 1€
De 700 à 1000 → 3.50€
De 1001 à 1500 → 3.75€
Supérieur à 1500 → 4€

Pour les tarifs à 1€ l'état subventionne la différence à hauteur de 3 €. Les familles ont été informées avant les vacances de Noël.

Les tranches sont identiques pour l'ASH.

La mise en place de tarifs permettra aux parents en difficulté de permettre à leurs enfants d'avoir un repas équilibré.

M CH. BAGLAND réitère sa demande d'organiser une réunion d'information sur la fibre.

M JE PIGACHE signale que les travaux sont en cours, avec un manque de visibilité sur des dates de mises en service mais lui indique que l'organisation d'une réunion d'information est envisageable, et que la partie sud de Monteaux est raccordable.

Des informations seront données dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire va prendre contact avec les services concernés pour la tenue de cette réunion d'information.

M CH. BAGLAND informe qu'il existe un dispositif d'Etat permettant une exonération de la taxe foncière pour la rénovation des bâtiments anciens et demande si la mairie adhère à ce programme qui permettrait une exonération sur deux ans et si la question peut être étudiée.

Monsieur le Maire lui demande de collecter les éléments et de contacter les différents organismes proposant ce dispositif.

M CH. BAGLAND fait part d'incivilité devant le point de collecte situé près de la salle, beaucoup de papiers volent et envahissent les fossés.

M O. MACIA indique que les emplacements sont régulièrement nettoyés par les agents communaux.

Monsieur le Maire rappelle aussi la problématique des chiens errants, surtout dans ce quartier.

M D. LEVEAU demande s'il est possible de mettre sur l'application panneau pocket les dates des réunions du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait à l'avenir.

Mme L. NADOU-CHAUSSEON demande si la commune ou le SIVOS envisagent d'équiper les classes de détecteur de CO2.

Mme M-H. HUON lui répond que c'est prévu par le SIVOS.

Mme L. NADOU-CHAUSSEON signale également qu'il n'y a pas d'éclairage au niveau de l'arrêt de bus école primaire situé au 27 rue de la Janvierie et propose de le déplacer au niveau de l'arrêt de bus collège, qui lui est éclairé.

Monsieur le Maire va étudier cette situation.

Mme Cl. MARIE-JULIE informe qu'un conseiller numérique a été recruté par AGGLOPOLYS. Ce conseiller pourra se déplacer dans la commune et effectuer de l'accompagnement individuel auprès de la population.

Mme M-H. HUON indique que le bus numérique passera dans le village le 15 mars 2022.

Monsieur le Maire demande à Mme Cl. MARIE-JULIE de coordonner cette opération.

M X. GRIGNON demande où en est le renouvellement de l'éclairage public, et principalement sur les anciens lampadaires.

M JE PIGACHE l'informe qu'un recensement et un inventaire a été effectué et une estimation de coût a été effectuée pour une mise à niveau, qu'il faudra prioriser et statuer en fonction du budget, les remplacements à effectuer.

M JE PIGACHE informe que le bulletin municipal devrait être édité fin janvier pour une distribution prévue mi-février.

Fin de séance à 19 heures 30.

Le Maire,
Ph. DAMBRINE